

Objet : Détection de l'agent réglementé
Marteilia refringens chez des moules

Direction Générale de l'Alimentation
Bureau de la Santé Animale

Dossier suivi par :
Céline Garcia

75732 PARIS CEDEX 15

Référence : 17-093 LGPMM/PAT/LNR/CG/BC/DS/CB

La Tremblade, le 20/10/17

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade

Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 76 26 10
télécopie 33 (0)5 46 76 26 11
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Le Laboratoire de Génétique et de Pathologie des Mollusques Marins (LGPMM) tient à vous informer de la détection chez des moules, *Mytilus edulis*, de l'agent réglementé *Marteilia refringens* sur un secteur considéré comme indemne de ce parasite.

Suite à une suspicion de la présence de ce parasite sur ce secteur (courrier du 08/08/17 référencé 17-083), un prélèvement a été réalisé le 26 septembre sur le secteur de la pointe aux Oies à proximité de Wimereux (Pas de Calais), secteur de pêche professionnelle et considéré comme indemne de l'agent réglementé *Marteilia refringens*.

Ce lot de moules a été réceptionné le 27/10/17 et analysé par notre laboratoire en histologie et biologie moléculaire afin de détecter la présence éventuelle du parasite *Marteilia refringens*.

Des parasites du genre *Marteilia* ont été détectés sur ce lot en histologie et l'espèce a bien été confirmée comme étant *Marteilia refringens* par PCR en temps réel et séquençage. Le détail des analyses figure dans les rapports joints.

Il est à noter une localisation atypique de ce parasite dans les moules de ce lot. En effet, les parasites du genre *Marteilia* sont des parasites de la glande digestive ; or, dans ce lot, ces parasites ont été rarement retrouvés dans la glande digestive mais essentiellement dans les branchies et le manteau. Une telle localisation de ce parasite a déjà été observée sur différents secteurs normands (de Utah Beach à l'estuaire de la Seine en 2004, 2006, 2008 et 2009).

En conclusion, le secteur de la pointe aux Oies du Pas de calais ne peut plus être considéré comme indemne de l'agent réglementé *Marteilia refringens*.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Christian Béchemin
Chef du Laboratoire LGPMM

Copies : DGA1 – DDPP 29 - 1007/00
DDTM 62